

## Itinéraire d'un « cas Dublin »

**Grèce, Belgique, Suisse: de camp de rétention en prison administrative, Ammar\* vit depuis deux ans dans l'attente que sa demande d'asile soit examinée par un pays d'Europe.**

Aline Bachofner

**A**vec ses murs bleus et ses encadrements de fenêtres beiges, la prison administrative de Frambois a tout d'une petite maison de banlieue tranquille. Sauf que son terrain de basket est entouré de grillages hauts de quatre mètres et que pour y accéder, on doit passer par un tunnel grillagé qui relie le terrain à la maison. Comme la cage des lions au cirque. A l'intérieur, les verrous sur toutes les portes rappellent qu'on se trouve en milieu carcéral. Escortée par un gardien, je pénètre dans une pièce claire qui fait office de parloir. Assis bien droit, son dossier sur la table, Ammar m'accueille avec le sourire. Cela fait trois mois que cet Irakien de 42 ans est derrière les barreaux. Son crime ? Avoir demandé l'asile en Suisse alors que ses empreintes ont été relevées en Grèce. Ammar est estampillé « cas Dublin ». Depuis l'entrée en vigueur de ces accords en décembre 2008, toute personne qui entre sur sol suisse après avoir transité par un autre pays d'Europe est renvoyée vers ce dernier. Même si elle n'y a pas déposé de demande d'asile.

### Catholique converti

Dans un anglais approximatif auquel il ajoute parfois quelques mots de français, Ammar accepte de me raconter son histoire. Celle d'un électronicien fraîchement divorcé contraint de quitter son pays après avoir embrassé la foi catholique. Dans sa petite ville du Nord-Est de l'Irak, il ne fait pas bon être apostat. « Les musulmans de mon pays détestent les catholiques. Si on est chrétien de naissance, ça passe, mais

si on quitte l'islam pour le christianisme, c'est l'enfer. » Le catholicisme, Ammar y est venu un peu par hasard. Par des discussions avec un ami catholique d'origine et avec son frère, exilé en Australie, qui s'est converti il y a douze ans. « Ce qui me plaît chez les catholiques, c'est qu'ils ne détestent pas les musulmans. Dans cette religion, l'amour s'adresse à tout le monde. J'ai vu trop de problèmes liés à l'islam dans mon pays et dans

“

**Renoncer à ma foi, ce serait me mentir à moi-même. Je ne peux pas vivre avec ça.**

”

ceux qui l'entourent. Au contraire, le catholicisme est une religion qui m'apaise. » Ammar cherche ses mots pour exprimer fidèlement sa pensée. « Mon anglais n'est pas très bon », s'excuse-t-il.

Le 18 mars 2008, Ammar décide de fuir son pays. A deux reprises, il a reçu des menaces d'un parti islamiste actif dans sa région. « Deux hommes sont venus me voir pour me dire qu'ils me laissaient une dernière chance de revenir à l'islam. Quelques semaines plus tard, j'ai reçu une lettre disant que la prochaine fois qu'ils me croiseraient, ils me tueraient. » Renoncer à sa

foi est impensable pour Ammar. « Ce serait me mentir à moi-même, je ne peux pas vivre avec ça », soupire-t-il.

La suite de son histoire ressemble à beaucoup d'autres. Après avoir payé 12 000 francs un passeur, Ammar traverse toute la Turquie pour s'entasser dans un canot avec vingt-cinq autres personnes. Dès qu'il pose le pied sur le sol grec, il est intercepté par la police. « On a pris mes empreintes et je suis resté emprisonné dix-sept jours sur une île avant d'être libéré. Il m'a fallu onze jours pour m'organiser et trouver un moyen de rejoindre la Belgique, où j'ai des amis. »

Après onze mois d'espoir et de démarches administratives en Belgique, c'est la déception. Sa demande d'asile est rejetée car ses empreintes, entrées dans le système Eurodac, prouvent qu'il est entré en Europe par la Grèce. « Le juge m'a dit que selon ses informations, j'avais déposé une demande d'asile en Grèce et que c'était donc ce pays qui était compétent pour la traiter. Mais c'est faux, je n'ai rien demandé là-bas, seulement comment le prouver ? »

### Retour à la case prison

Craignant d'être renvoyé vers la Grèce puis vers l'Irak, Ammar cherche une issue. Des amis lui disent qu'en Suisse, la base Eurodac n'est pas consultée. « Manifestement, on m'a mal informé », sourit-il tristement. Arrivé à Vallorbe le 6 mars 2009, près d'un an après avoir quitté l'Irak, Ammar se voit attribuer au canton de Genève. Séjour aux Tattes, à Vernier, puis au foyer de Loëx. Ce qu'il fait de ses journées ? Pas grand-chose. « Trois mois après le dépôt de la demande d'asile, on peut chercher un travail, mais sans parler français et avec un permis N, c'est quasiment mission impossible. » Le quotidien se résume alors à l'attente. Attente d'une décision, redoutée autant qu'espérée. Pour Ammar, elle s'est soldée par un verdict de non-entrée en matière. Selon l'Office des migrations, en vertu des Accords de Dublin, la Grèce est seule habilitée à traiter sa demande. A Frambois, il attend l'exécution de son renvoi vers ce pays où il